



Saint-Pantaléon

Tout d'une ville, la nature en plus...

FLASH-INFO



**ouverture en centre bourg
d'une résidence séniors de 35 logements**



P 8-9

Zoom sur
L'Inauguration du gymnase



P 10-11

Zoom sur l'ouverture de
La Résidence Séniors



P 17-21

Zoom sur
Vos élus de quartier



316 rue du Moulin
19600 ST PANTALEON

COUVERTURE CHARPENTE PRAT

sarl.ccpf@orange.fr

05.55.87.73.74

COUVERTURE - ZINGUERIE - DALLES ALU
DEMOUSSAGE

BERNARD CAUSSE

17, ZA de LESCURADE
19600 St CERNIN de LARCHE
Tél. 05 55 22 94 22
Fax: 05 55 22 94 23

email: couverture.causse@wanadoo.fr



HOTEL - RESTAURANT



Francis Trémouille

Tél. : 05.55.85.40.08 Fax. : 05.55.85.89.30
LARCHE - CORREZE

Olivier BOUDY

Maître artisan

Peinture – Décoration – finitions

219 rue Charles Baudelaire - 19600 Saint Pantaléon de Larche

Tél : 05 55 87 31 13



Permis de construire

Architecte j.j.DELPECH

Saint Pantaléon de Larche 05 55 88 36 15

MIANE
VINATIER

TRAVAUX PUBLICS

Délégation de Service Public

Voirie et Réseaux Divers

Electricité - Eclairage Public - Hydraulique

ZI de Beauregard - 19100 BRIVE

Tél : 05 55 86 01 61 - Fax : 05 55 86 01 92

DEVI-FLEURS

FLEURISTE

et

POMPES FUNÈBRES

2, Grande Rue Alexis-Jaubert
19600 LARCHE

Tél. 05 55 85 39 38 - Fax 05 55 85 35 46



DEVECIS

revêtements sols et murs
peintures
façades
carrelages
parquets
collés et flottants

S.G.P.I. SOLS ET PEINTURES BRIVISTE
capital 30 000 euros

122, avenue Jean-Lurçat - 19100 Brive - Tél. 05 55 24 44 26 - Fax 05 55 24 44 74
spb.brive@wanadoo.fr - www.sols-peintures-brivistes.fr
r.c.s. 442 371 845 - n°siret 442 371 845 00037 - n° identification intracommunautaire FR 19 442 371 845 - code ape 4333 Z

VITRAT s.ar.l.

39, rue Alexis Jaubert
19600 LARCHE

Tél. : 05 55 85 30 35
Fax : 05 55 85 47 47
sarl.vitrat@orange.fr

**CHAUFFAGE
POÊLES CHEMINÉES
ÉLECTRICITÉ**

Siren : 793-174-681



- Installation
- Entretien
- Dépannage
- Ramonage

**CLIMATISATION
SANITAIRE
PLOMBERIE**

APE : 4322 B

IMAGINEZ VOTRE PUB ICI

Réservez dès à présent votre espace publicitaire

Dans notre flash info !

Distribué à plus de 2 400 exemplaires cette publicité vous permettra de promouvoir et de faire connaître vos services auprès de nombreux administrés.

Pour tout renseignement merci de contacter :

la Mairie au ☎ 05 55 86 15 34

ou par mail : dboissrie@mairiesaintpantaleon.fr

Guillaume Raffier

Nettoyage haute-pression
Revêtements
muraux
Peinture
papier peint
vitrierie



178 RN 89 - Lestrade
19600 Saint-Pantaléon de Larche

☎ 05 55 88 10 78
06 83 43 50 63

raffier19@gmail.com

BOULANGERIE – PÂTISSERIE SARL CAPY

Pain classique, pain de campagne, viennoiseries

92 rue de la Mairie - 19600 St-Pantaléon de Larche



Tél. 05.55.86.82.97



Ouvert du mardi au samedi
de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h
dimanche de 7 h à 12 h 30

POMPES FUNEBRES SOULIER



32 bis, av. Emile Zola
19100 BRIVE
Tél. : 05 55 24 23 14
Fax : 05 55 24 53 44

Funérarium
32 bis, av. Emile Zola

Centre funéraire
rue Louis Taurisson 19100 BRIVE

Organisation complète
d'obsèques Soins d'hygiène
et de présentation - Inhumation
- crémation - prévoyance
obsèques

A votre écoute 24h/24 -
7j/7 www.pfsoulier.fr

SOMMAIRE

P. 04

Sommaire

P. 05

Edito

P. 06

Vie Locale

P. 13

Travaux

P. 16-27

À Savoir

P. 21-22

Tribune des élus

P. 26

Etat-Civil

P. 27

Risques

P. 30

Jeunesse

P. 32

Vie Associative

P. 34

Histoire

Décollage immédiat à Puymorel



Merci à Monsieur Jean Vitrac pour ces belles prises de vue lors de son baptême en montgolfière

Lotissement les Termes



Puymorel

Vue sur Brive et sur l'église de Saint Pantaléon



L'aérostière



IMPRIM'VERT®

SAINT-PANTALEON FLASH INFO - Octobre 2014
Mairie de Saint-Pantaléon de Larche
Place du Général Couloumy, B.P 01
19600—ST PANTALEON DE LANCHE
Tél. : 05 55 86 83 51
Email: mairie.st.pantaleon@orange.fr
N° SIREN : 211 922 901

Directeur de la publication : Mme Anne-Marie OUMEDIKANE
Nom et domicile de l'imprimeur : MAUGEIN
RN89-38 Av. Pierre et Marie Curie—19360 Malemort
Dépôt légal du 5 décembre 2003 à I.N.P.I PARIS

A89 Tunnel de Gumond



SOMMAIRE

L'ÉDITO DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,
Chers concitoyens,

Cette année 2014 aura été marquée par les nombreuses restrictions budgétaires imposées aux collectivités locales. Ces restrictions ont fait l'objet de trois annonces successives en l'espace d'un an et tout ceci s'inscrit dans un contexte bien particulier sur lequel je voudrais revenir brièvement car il a pesé lourdement sur le dernier congrès des Maires.

A ce congrès, le Premier Ministre maintient la ligne gouvernementale, les collectivités locales doivent donc contribuer à la résorption des déficits publics, si on peut partager l'objectif, les modalités vont être très sévères. La facture pour les communes s'élèvera à 1,45 milliards d'€. Selon nos calculs, c'est une ponction entre 240 000 € et 250 000 € sur 3 ans qui sera imposée à la commune. Bonne nouvelle, le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires serait maintenu.

Si la situation financière de notre commune est bonne, la projection financière que nous avons réalisée doit nous amener à la plus grande prudence. Il faut surtout anticiper une baisse de recettes d'environ 70 000 €/an qui nous amène à réfléchir aux actions que nous conduisons et à la manière dont nous les conduirons. J'ai voulu agir sur le volet dépenses de fonctionnement pour maintenir nos capacités d'investissements et permettre la réalisation de nos projets.

Nous avançons aussi sur tout ce qui est affranchissement, consommation de papier avec l'usage systématique pour les réunions des envois par internet pour des ordres du jour et des comptes rendus. Très rapidement, je souhaite que nous mettions en place une réflexion sur l'éclairage public et une révision de nos marchés de nettoyage des vitrages, abonnements téléphoniques, fournitures de gaz et passer à un système d'achat groupé pour tout ce qui est fournitures scolaires. Je souhaite également en termes de méthodes de travail, responsabiliser nos différents services sur des objectifs de dépenses.

Le schéma de mutualisation de l'Agglo doit également nous ouvrir des pistes d'économies en termes d'achats publics ou de mise en œuvre de travaux spécifiques, notamment pour tout ce qui est entretien du domaine public et espaces verts.

Le Gouvernement veut une baisse de la dépense publique, il emploie pour cela la méthode forte avec les baisses de dotations. Les économies sont donc à l'ordre du jour et seront le leitmotiv pour l'année 2015. Restons optimistes, la bonne volonté de chacun, permettra, je le souhaite, de traverser cette période de crise. « **La ville n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipements, c'est un état d'esprit** » écrivait fort joliment Robert Park. Il décrit au passage bien un état d'esprit qui correspond à celui de notre commune : **le bien vivre ensemble**, la solidarité, la proximité et cette appartenance, ce qui fait que chaque citoyen se sent véritablement un habitant de notre commune.

Vous pouvez constater que, malgré des perspectives assez difficiles, notamment d'un point de vue financier, la municipalité maintient son engagement pour le développement de la ville au service des habitants. L'essor du secteur économique, de celui de l'emploi, un niveau important des services publics, la tranquillité publique, le renforcement de la démocratie locale, la préservation de notre environnement, figurent parmi nos priorités. C'est sur ces mots qu'au nom de l'ensemble des élus de notre commune, celles et ceux qui sont autour de moi vous saluent en ce début de mandat bien rempli.

Je veux vous présenter mes vœux, des vœux de santé et de bonheur pour vous-même et vos familles avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie, bien nombreux en cette période troublée, n'épargnent pas en ce début 2015.

Bien cordialement



Inauguration du nouveau réseau 15 000 volts (HTA) de distribution publique d'électricité sur les communes de Saint-Pantaléon-de-Larche & Larche

Afin de faire face aux événements climatiques de grande ampleur, ERDF a réalisé d'importants travaux sur le réseau 15 000 volts (HTA) dans le cadre du « Plan Aléas Climatiques » et a inauguré le 17 octobre dernier sa mise en service sur la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche.

La mise en service du nouveau réseau de distribution publique HTA situé sur les communes de Larche et Saint-Pantaléon-de-Larche est désormais opérationnelle.

L'enfouissement des lignes de structure aérienne a pour objectif :

- ✓ de fiabiliser le réseau de distribution d'électricité par la sécurisation des départs HTA Bernou et Saint-Pantaléon-de-Larche issus du poste source de Beauregard situé à Brive,
- ✓ de réduire le temps de coupure en cas d'incident,
- ✓ d'optimiser la desserte en électricité des 3 600 clients, particuliers et professionnels des foyers concernés.

Ce programme d'envergure a été réalisé en deux chantiers distincts, totalisant la pose de 25 km de lignes souterraines et la dépose de 20,5 km de réseau aérien pour un investissement total par ERDF de 2 135 000 €.

Les travaux débutés en octobre 2013 ont été étudiés par le bureau d'études Atlantique Etudes S.A.S et réalisés par les entreprises Miane et Vinatier et Saunier Duval. La mise sous tension a été effectuée début juin pour le départ de Bernou et en août pour le départ de Saint-Pantaléon.

Ces deux chantiers ont été coordonnés par les chargés d'affaires Gérard Chastagnier et Christophe Eymard de l'Agence Travaux d'ERDF Corrèze.

M. le Maire, Alain Lapacherie s'est réjoui de cet investissement sur sa commune qui permettra une meilleure sécurisation des lignes face à des aléas climatiques de plus en plus forts et fréquents.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1914-1918



A l'occasion de la commémoration du centenaire de la guerre de 1914-1918, la population s'est déplacée en masse pour rendre hommage aux soldats « Morts pour la France ». Une messe avait été célébrée pour l'occasion.





La commune de Saint-Pantaléon de Larche a inauguré samedi 15 novembre dernier la restructuration du gymnase du parc des sports Georges Auger, une opération exemplaire, réalisée dans une perspective de développement durable.



200 personnes se pressaient ce samedi dans les tribunes du gymnase de Saint-Pantaléon pour une inauguration pleine de bonne humeur. Le public divers, composé d'élus, d'entreprises, de responsables associatifs et sportifs, d'usagers, a pu découvrir un équipement entièrement réhabilité.

Les personnalités étaient nombreuses pour couper le ruban autour du Maire, Alain Lapacherie. On pouvait noter la présence du Sénateur Claude Nougéin qui effectuait là sa première sortie officielle depuis son élection et ce, sur sa commune

de résidence. Alain Vacher, Vice-président du Conseil Général, Gilbert Rouhaud, Vice-président de la CABB, Jean-Jacques Delpech, Conseil Général et ancien Président de la Communauté de Communes Vézère Causse, Fabrice Bergeal, correspondant collectivités territoriales d'EDF et les représentants de la ligue de football.

Le Maire s'est félicité des différentes contributions reçues de l'ancienne Communauté de Communes Vézère Causse, du Conseil Général, d'EDF au titre des certificats d'énergie et de la ligue de Football pour la mixité des vestiaires. Il a également souligné que cette opération s'était déroulée en parfaite cohésion et sans dépassement budgétaire !

Face au contexte de crise dans lequel les collectivités territoriales sont confrontées, il a noté son attachement au partenariat entre collectivités, ancienne Communauté de Communes, demain Agglo et Conseil Général. Il en va de l'équipement et de l'aménagement des communes rurales. Il a d'ailleurs été conforté dans ce sentiment par le Sénateur Claude Nougéin et le Vice-président du

Conseil général, Alain Vacher.

Les architectes M. Roullin et M. Monteil ont mis en évidence les qualités de ce dossier avec une réalisation qui fait la part belle au développement durable grâce, notamment, à l'apport de lumière naturelle grâce à une paroi translucide, la récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, la remise au goût du jour de l'isolation de la structure, la mise en place d'une toiture en alu recyclée moulée sur place. Le projet architectural fait l'unanimité avec ses grandes sériographies évoquant les sports pratiqués sur la commune et une salle sportive qui fait la part belle aux matériaux naturels et met en évidence l'élégance de la charpente en bois.

Cette réalisation est désormais au service des usagers et les représentants de la ligue de foot ont notamment salué les performances sportives des Saint-Pantaléonnais et la qualité de l'accueil dans cette commune.





Un public divers composé d'élus, d'entreprises, de responsables associatifs, d'usagers et d'employés communaux



Monsieur le Maire Alain Lapacherie



Monsieur le Sénateur Claude Nougéin



M. Jean-Jacques Delpech, Conseiller Général et ancien Président de la Communauté de communes Vézère-Causse



M. Alain Vacher, Vice Président du Conseil Général



M. Fabrice Bergeal, correspondant collectivités Territoriales d'EDF



Monsieur Jean François Bonnet, Vice-président du district de foot de la Corrèze



Monsieur Monteil, architecte



Monsieur Roullin, architecte



La cérémonie des vœux de ce dimanche 11 janvier a débuté par un hommage à toutes les personnes qui ont perdu la vie dans les bureaux de Charlie Hebdo et dans l'hypermarché de la porte de Vincennes. Un hommage rendu non pas, par une minute de silence mais par une salve d'applaudissements.

Après cela la cérémonie des vœux aux séniors a repris son cours. Le maire dans son discours a rappelé que nous traversons une période bien compliquée pour tous les citoyens de ce pays, pour les collectivités territoriales comme la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche qui vont être obligées de revoir à la baisse l'ensemble des dépenses de fonctionnement.



Trois dossiers forts vont ponctuer le mandat.

✓ *L'aménagement du Parc de Lestrade qui sera un atout formidable pour la qualité de vie sur toute la commune.*

Il valorisera ces quartiers, très at-

tendu il complètera de façon très harmonieuse l'implantation de la maison de l'enfance. Ce sera un lieu de rencontres pour toutes les générations, un lieu de pédagogie et de découverte du patrimoine. De plus les investissements continuerons sur les bâtiments, dans la logique déjà fixée sur le mandat précédent.

✓ *Après la restructuration de la cantine de Bernou, c'est le pôle scolaire du bourg qui sera concerné avec la nouvelle cantine, un nouveau réfectoire, une nouvelle garderie et par conséquent, une salle polyvalente entièrement réaménagée.*

Alain Lapacherie a également abordé la mise en accessibilité des différents bâtiments. L'Agglo devra nous apporter des moyens. En mutualisant avec elle un certain nombre d'interventions par exemple sur la voirie et les espaces verts, pour tenter de faire des économies.

Des économies d'énergie seront recherchées avec un schéma directeur d'éclairage public.

L'éclairage public est la première dépense énergétique de la commune et en intervenant sur ce domaine, nous espérons avoir un retour rapide sur investissements ce qui n'est bien évidemment pas le cas des restructurations lourdes des bâtiments !

Il faut attirer des populations nou-

velles pour maintenir notre croissance, il faut être compétitif par rapport aux communes voisines. C'est en répartissant la charge de ces investissements sur un plus grand nombre que nous pourrons maintenir une fiscalité communale attractive.

Le maire a annoncé le troisième projet fort :

✓ *L'ouverture d'une résidence séniors.* Jean-Jacques Delpech l'a initié comme Maire, nous l'avons travaillé avec lui et aujourd'hui, j'ai l'immense plaisir de pouvoir vous annoncer de façon privilégiée l'ouverture en centre bourg d'une résidence séniors de 35 logements !

En effet, les bâtiments actuellement en cours de construction sur la ZAC, dans le rond point du Colombier, vont être dédiés aux séniors sous la forme d'une résidence labellisée Service Séniors.

Grâce à un partenariat que nous avons mené avec la Société Polygone qui a racheté ce site et a entière-





Résidence Séniors : pour Polygone un investissement de 3,8 millions d'euros

ment repensé l'aménagement, nous avons pu convaincre le promoteur de dédier 35 logements à l'accueil des personnes âgées.

Ces logements, des T2 et T3, bénéficieront des dernières normes thermiques dites à basse consommation et offriront des aménagements particuliers destinés à accueillir des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie. Entièrement accessibles, les circulations depuis le parking souterrain et jusqu'aux étages seront assurées par des ascenseurs.

Toute la signalétique ainsi que les couleurs seront adaptées pour pallier d'éventuelles déficiences visuelles.



Ces appartements avec balcons seront très bien équipés, d'abord du point de vue de la sécurité avec des interphones, des judas...

Tous les systèmes électriques seront adaptés dans leur positionnement. Les efforts à réaliser pour l'ouverture des portes seront réduits.

Tous les ouvrants seront électrifiés, fenêtres, portes fenêtres, toute la

robinetterie et les salles de bain seront également adaptées.

Ces logements seront proposés à la location pour un loyer d'environ 450 €/mois pour un T3 et éligibles aux allocations logement.

Ils pourront bénéficier et être bien entendu équipés en complément de systèmes comme la télé assistance.

C'est un investissement énorme.

Le groupe polygone lui consacre 3,8 M d'€ mais c'est une offre d'habitat, une offre de services en centre bourg, juste à côté des commerces, dans un lieu agréable et sécurisé qui apporte un véritable plus en centre bourg.

La mise à la location va commencer et vous pouvez d'ores et déjà retirer un dossier soit directement auprès de Polygone, soit à l'accueil de la Mairie. Les demandes sont déjà nombreuses.

Les discussions entre le groupe Polygone et l'instance pour la coordination de l'autonomie représentée par son Président, Jean-Jacques Delpech et sa Vice-présidente, Dominique Borderolle, battent leur plein.

Nous pourrions ainsi offrir au sein même de cet ensemble immobilier un point d'appui technique et administratif pour tous les services à la personne, qu'il s'agisse du portage de repas, de l'aide administrative ou tout simplement des animations et des après-midi récréatives.

L'ouverture de cette résidence séniors était une priorité. Nous y travaillons depuis des années et nous avons pu saisir l'opportunité d'orienter le projet ZAC centre bourg sur cette réalisation.

Nous allons enfin pouvoir offrir à nos séniors un choix de vie dans un cadre agréable, accueillant et accessible à tous, y compris du point de vue financier.

Je veux souligner que quelque soit les difficultés du moment, notre ville sera comme elle l'a toujours été, à vos côtés, pour mettre en place par exemple un service de transports en commun avec l'Agglo, offrir à chacun via un élu de quartier, un accès personnalisé aux services communaux.

Pour terminer Alain Lapacherie a remercié toute l'équipe municipale, qui, autour de Dominique Borderolle, a préparé cette journée et organisé la distribution des boîtes de chocolats pour celles et ceux qui n'ont pas pu être présents aujourd'hui avant d'adresser ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année, vœux de bonheur, vœux de santé.



INSTANCE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE



L'instance de coordination pour l'autonomie vous propose :

✓ **Atelier PARLOT'AGE**

Cet atelier permet de lutter contre l'isolement grâce à la présence d'une bénévoles Madame Nelson qui va faire de la lecture ou simplement parler chez nos aînés se sentant trop seuls. Ces personnes apprécient beaucoup ces moments qui rompent leur solitude.

✓ **Atelier Bien-être**

Depuis mars 2014, cet atelier est assurée par une esthéticienne diplômée, Madame Vincent de l'association « Rayon de Soleil ». Elle assure des soins du visage, gommage, soins des mains, etc.... avec les produits Sothys une fois par mois pendant une heure le vendredi de 10h à 11h.

Cet atelier est ouvert à toute personne âgée de plus de 60 ans ou handicapée, dès lors qu'elle aura adhéré à l'Instance. Le prix de la carte d'adhésion est de 10 euros par an.

Depuis septembre 2014, deux groupes ont été mis en place un vendredi par mois, de 10H à 11H et de 11H à 12 H. Actuellement, cet atelier compte 11 personnes.

✓ **Atelier Gestuel' Santé**

Il est reconduit depuis plusieurs années, et pour l'année 2014/ 2015, il compte 16 personnes.

Cet atelier est animé par Monsieur Golfier, kinésithérapeute et se déroule cette année sur 24 séances, (le nombre de séances dépendant du nombre de participants : plus de personnes s'inscrivent, plus les séances sont nombreuses) avec une participation de 100 € par personne + 10 € d'adhésion à l'Instance.

Il a été reconduit tous les mercredis de 10h30 à 11h30, à la salle polyvalente de St-Pantaléon de Larche, depuis le 08 octobre 2014 et durera jusqu'en juin 2015.

Il est ouvert à toute personne de plus de 60 ans ou handicapée qui

souffre de douleurs ou de mal de dos (troubles musculo-squelettiques) et qui souhaite améliorer son quotidien.

✓ **Atelier Sophrologie**

Il sera mis en place courant janvier 2015, animé par Mme Marco Chantal, sophrologue diplômée.

Il s'effectuera 2 fois par mois, le jour et le nombre de personnes n'ont pas été encore fixés.

Renseignements

✉ Madame Gautier Nicole

Tél : 05 55 87 81 79

courriel : instancelarche@bbox.fr

Horaires des permanences :

Lundi ou Mercredi :

8H30 - 12H et 13H00 - 17H35

Mardi : 8H30 - 12H et 13H00 - 17H35

Jeudi : 8H30 - 12H et 13H00 - 17H35

Vendredi : 8H30 - 12H15

30^{ème} CAMPAGNE D'HIVER DES RESTO DU COEUR



La 30^{ème} campagne d'hiver des restos du cœur a débuté le jeudi 27 Novembre.

Comme les années précédentes, les personnes seront accueillies dans une ambiance conviviale, de 9h à 11h30 et de 14h à 17 heures tous les jeudis dans les locaux des restos du cœur à Saint-Pantaléon de Larche.

En plus de l'aide alimentaire, les personnes trouveront à leur disposition, un vestiaire, une bibliothèque, et diffé-

rents ateliers d'aide à la personne (informatique, couture, art floral etc.).

Des bénévoles seront à l'écoute des personnes dans différents domaines tels que la santé, l'emploi...

Les formalités d'inscription s'appuient sur des documents apportés par les familles concernant leurs revenus et charges.



LE PROGRAMME ROUTIER EST EXECUTE



Alain Lapacherie, Maire, en compagnie de Dominique Borde-rolle, 1^{ère} adjointe en charge des finances et de Martine Jugie, en charge du patrimoine et de la voirie ont effectué la tournée des chantiers de revêtements communaux.

Conformément aux engagements pris par la municipalité, ils ont également visité de premiers travaux de réfection de trottoirs.

Le programme routier 2014 comportait des opérations très diverses qui concernent à la fois l'urbain et les parties plus rurales de la commune.

Dans les chantiers les plus importants, on notera l'achèvement de la RD 19 en traverse entre le pont sur la Vézère et le rond point de la RD 1089. C'est une opération complexe, conduite en partenariat avec le Département où la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche a choisi d'aménager un espace piéton confortable, destiné à conforter la voie verte qui arrivera, depuis les berges de la Vézère et plus spécifiquement, du site de la Vergnassade. Les travaux de restructuration de l'usine de métallerie nécessite-

ront simplement la reprise ultérieure de l'entrée du chantier.

Deuxième chantier d'importance sur la VC 35 entre l'AFPA et la Tonnellerie Saury. Cette deuxième tranche a été programmée après les travaux d'enfouissement des lignes moyennes tension de la commune mis en œuvre par ERDF. L'entreprise Devaud a posé un enrobé mince sur la demi-chaussée concernée par ces travaux d'enfouissement.

L'ensemble de l'assainissement de la route avait été restructuré l'année dernière et les services municipaux ont créé un complément cette année avec un fossé au niveau de la route de Laumeuil.

De nombreux autres travaux de revêtement ont été conduits : une dernière tranche au lieu dit La Rivière à Grange. Des travaux sur l'ancienne 152 à la Barbotte, la poursuite du VC2 à Puymorel, la reprise d'un carrefour à Gumond, la reprise de l'itinéraire complet de la Rue de la Vézère jusqu'au Viaduc puis des améliorations ponctuelles sur la route de l'Auche. Enfin, le carrefour des rues Mozart

et Monet a été repris avec création de bordures, et ce, dans la foulée d'aménagements réalisés par des riverains.

Ces travaux sont un prélude à un aménagement global en cours d'étude pour faire baisser la vitesse des véhicules jusque sur l'avenue du 11 Novembre en limite de Brive. Cette réflexion a été confiée à l'Agence Technique Départementale.

... et des trottoirs

En coordination avec les travaux d'enfouissement des réseaux électriques, des premiers travaux de réfection de trottoirs viennent d'être engagés. Outre la liaison piétonne du RD 19, le cheminement a été refait sur la RD 152 du centre d'entretien du Conseil Général au rond point de Bernou, de la rue du 8 Mai 1945 à la Gare ainsi qu'à l'entrée du lotissement du Pré Haut.

D'autres aménagements interviendront dans ce quartier après négociation avec le Conseil Général sur l'implantation d'un abri bus.

Des opérations plus ponctuelles d'amélioration ont été conduites en liaison avec des aménagements sur le réseau pluvial au centre bourg et sur la route de Laumeuil.

LES TRAVAUX EN IMAGES



Le Conseil Général de la Corrèze vient de faire effectuer une intervention importante de réfection de la chaussée de la RD 152 E au niveau du Parc des Sports de Saint-Pantaléon-de-Larche.

Cet axe supporte un trafic particulièrement important puisqu'il assure une liaison directe entre le pont sur la Vézère et la RD 1089.

Les services du Département avaient constaté d'importantes déformations de la chaussée qui

conduisaient à un mauvais drainage des eaux de pluie.

Après avoir fait effectuer il y a quelques mois, différents sondages sur cet itinéraire, de premiers renforcements du corps de chaussée ont été effectués il y a quelques jours et c'est vendredi 28 novembre que les principaux travaux ont été faits.

Les entreprises mandatées par le Département ont mis en œuvre d'importants moyens techniques

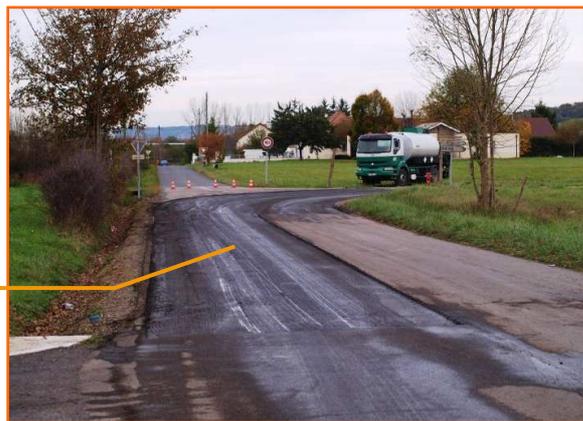
qui ont conduits au rabotage de la demi-chaussée concernée et à la pose immédiate d'un enrobé.

Les moyens mis en œuvre ont permis une intervention importante mais rapide minimisant la gêne des usagers.

Ces travaux tombent à point nommé et sont ainsi bien coordonnés avec la fin de la restructuration du gymnase de Saint-Pantaléon-de-Larche.



Centrale Hydro-électrique : pose des turbines



Travaux à Laumeuil VC 35

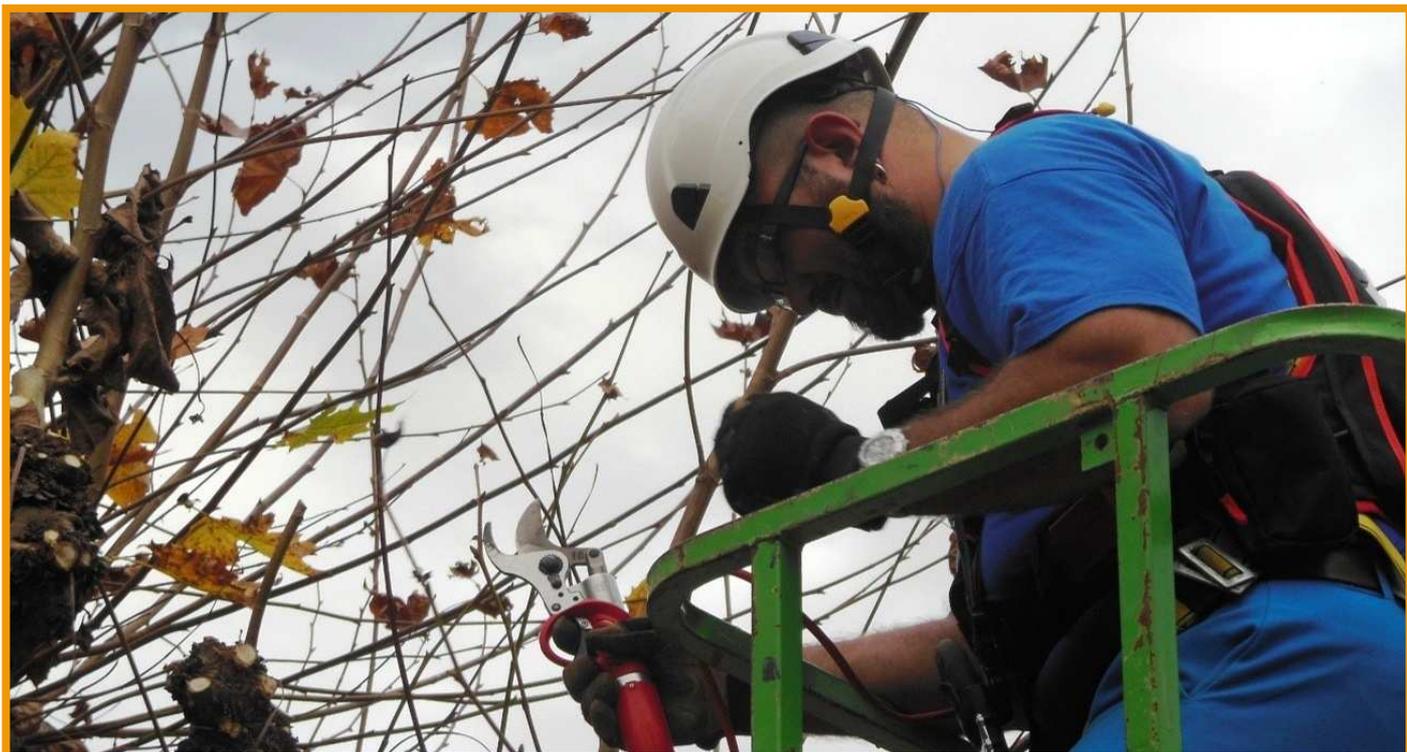


Chemin piéton à la Vergnassade



Intersection rue Monet et rue Mozart

ÉLAGAGE ÉLECTRIQUE



La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche, dans le cadre de son Agenda 21, cherche à réduire son empreinte carbone et à mettre en œuvre des méthodes de travail respectueuses de l'environnement. C'est le cas, en particulier, dans le domaine des espaces verts ou l'équipe communale vient d'être dotée de sècheurs électriques.

Ces nouveaux outils sont très performants en termes de coupes, très ergonomiques, avec, notamment une batterie portée dans le dos sur un harnais.

L'équipe espaces verts a ainsi abandonné sans regret, les anciens outils pneumatiques moins performants, nécessitant l'utilisation d'un ballon d'air comprimé, rempli par un compresseur thermique.

Ainsi, après les paillages, l'utilisation d'arrosage goutte à goutte, la plantation de vivaces, c'est une nouvelle étape de franchise.

Maintenant, à partir du diagnostic « zéro phyto », élus et services recherchent les meilleures alternatives aux désherbants particulièrement nocifs et dangereux pour l'environnement.

SIGNALÉTIQUE DES COMMERÇANTS 2^{ème} vague posée



La municipalité de Saint-Pantaléon-de-Larche conduit, en partenariat avec l'association des commerçants Art'Com, une opération de création de signalétique des entreprises commerciales et artisanales. Une deuxième vague de panneaux vient d'être posée.

En 2013, une trentaine de portiques et près d'une centaine de lattes de signalisation ont été mises en place avec un Relais Information Service en centre bourg pour faciliter le repérage et l'accès aux entreprises Saint Pantaléonnaises ainsi que l'installation de panneaux d'affichages libres.

Cet investissement de près de 25 000 € avait été reconnu et subventionné par la DCT du Pays de Brive.

L'opération 2014 consiste à ajuster le dispositif en le mettant à jour et en intégrant les entreprises désormais volontaires pour intégrer ce réseau.

Une quarantaine de mentions viennent compléter cette signalétique pour environ 5 000 € supplémentaires.

En parallèle, l'Agglomération de Brive a repris le dossier ouvert par l'ancienne Communauté de Communes Vézère Causse et va procéder à la pose d'une signalétique adaptée aux zones d'activités.

ÉLECTIONS DU COMITE TECHNIQUE



Les élections professionnelles se sont déroulées le 4 décembre dernier pour l'ensemble des agents territoriaux de la fonction publique territoriale.

Pour la première fois à Saint-Pantaléon-de-Larche, les agents ont pu voter pour la création d'un Comité Technique.

Cet organe a pour objectif de faciliter le dialogue entre élus politiques et syndicaux, de se prononcer sur des questions d'organisation et de fonctionnement des services. Les élus représentant le

personnel ont un mandat de 4 ans.

Ce scrutin a été marqué par un taux de participation élevé (52 inscrits pour 50 votants). Siègeront donc au Comité Technique : Alain Lapa-cherie, Dominique Borderolle et Stéphane Raynaud pour les élus, Jérôme Urtizbéréa et Mireille Férédy (CGT), Frédéric Buisson (FO), pour les représentants du personnel.

LA NOUVELLE ANTENNE AFPA À LAUMEUIL INAUGURÉE

Mise en service depuis un an environ, l'antenne Afpa implantée rue de Laumeuil peut accueillir jusqu'à 90 stagiaires dans des **formations en usinage, bâtiment, transports et logistique**.

Sont également proposées des formations de peintre, plaquiste, cariste d'entrepôt, agent magasinier,

préparateur de commande, d'Agent d'entretien du bâtiment (AEB). La partie transport et logistique est développée en partenariat avec l'AFT-IFTIM implantée sur le même site.



Le site a été officiellement inauguré dernièrement.

DE LA LÉGISLATION SUR LES CHENS ET CHATS ERRANTS



LE CHIEN : Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne responsable d'une distance dépassant cent mètres.

LE CHAT : Est considéré comme en état de divagation tout chat non

identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

L'article L 211-22 du code rural précise que les maires peuvent prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient



tenus en laisse et que les chiens soient muselés.

Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune soient conduits à la fourrière.

VOS ÉLUS DE QUARTIER



1 Alain
Lapacherie



10 Catherine
Lecigne



19 Patrick
Charreau



2 Dominique
Borderolle



11 Martine
Jugie



20 Stéphane
Raynaud



3 Céline
Chastin



12 Brigitte
Nironi



21 Alain
Iselin



4 Anne-Marie
Oumedjkane



13 Joël
Massias



22 Jean-Yves
Schramm



5 Laurent
Souletie



14 Marie-Paule
Tournadour



23 Nathalie
Bigeat Marcou



6 Elisabeth
Dejean



15 Sylvie
Polomack



24 Denis
Loubriat



7 Jérôme
Mirat



16 Olivier
Boudy



25 Nathalie
El Kejjau



8 Michel
Cendra-Terrassa



17 Marie-Odile
Morin



26 Lionel
Teixeira



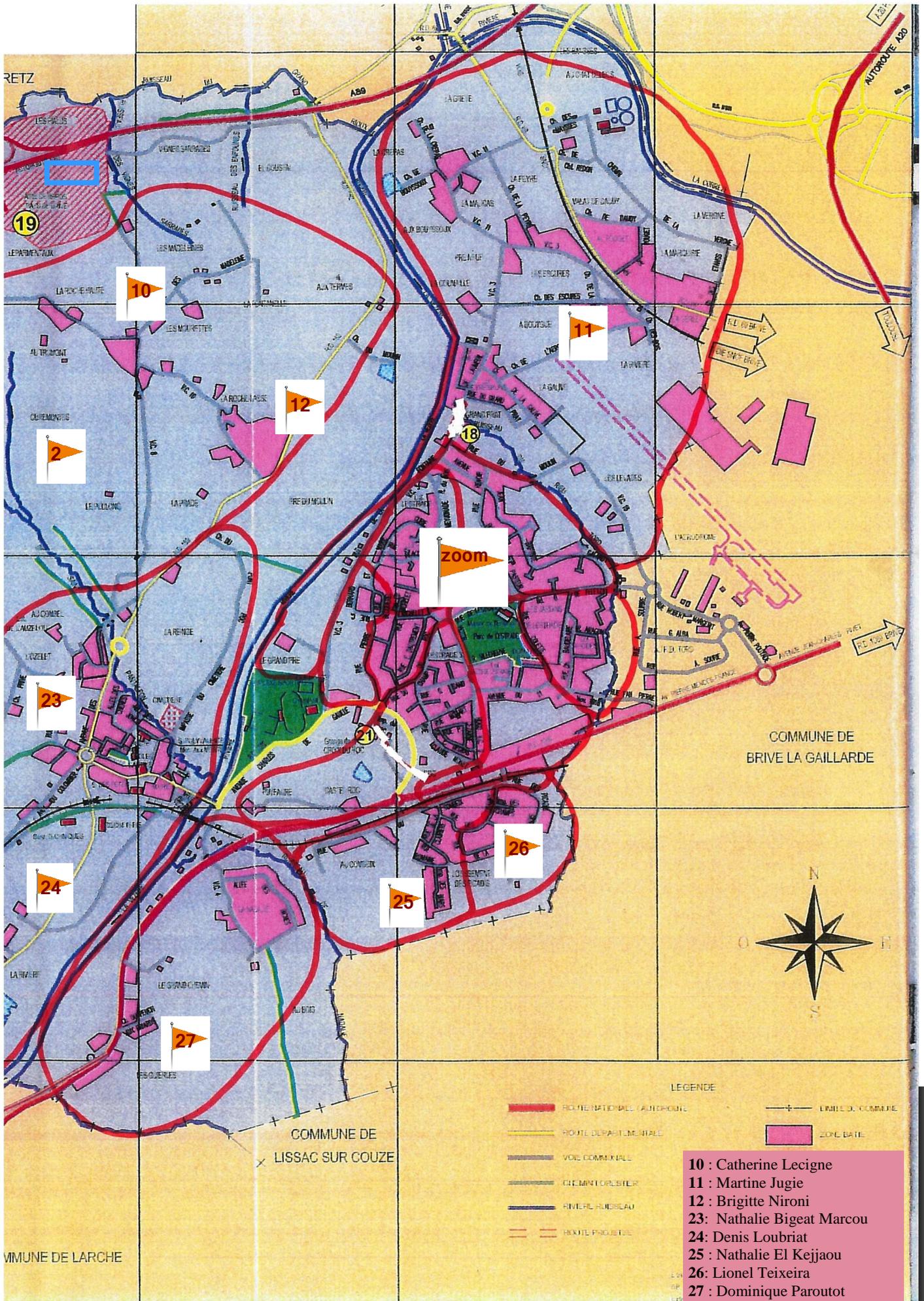
9 Vincent
Lajugie



18 Elizabeth
Auger



27 Dominique
Paroutot



Vos élus de quartiers pour la proximité et l'efficacité.

Les élus de quartier, un sujet auquel le maire Alain Lapacherie est très attaché puisque c'était une de ses préoccupations majeures dans son journal de campagne : être près des gens et à l'écoute.

« Je veux que chacun puisse trouver à côté de chez lui un élu attentif. Cette proximité est une richesse pour la commune, sachons la préserver ensemble, pour bien vivre ensemble ».

Pourquoi des élus de quartier et à quoi servent-ils ?

Vos élus de quartiers, sont désignés comme interlocuteur de proximité, ils sont le relais indispensable entre la mairie et les citoyens. Une sorte de lien qui permet de faire remonter les demandes, les suggestions ou les informations en mairie.

Chacun peut à tout moment faire des propositions constructives pour améliorer l'environnement des habitants, signaler les problèmes dans le quartier, qu'il s'agisse de voirie, d'éclairage, de vitesse dans les rues, d'incivilité ou tout autre projet de leur souhait qu'il soit ou non inscrit dans les projets de la municipalité.

L'équipe municipale s'engage à apporter une réponse dans les plus brefs délais par l'intermédiaire de son élu de quartier ou autre moyen selon le sujet traité, voire même organiser une réunion sur place.

Ce dispositif est un complément aux réunions de quartiers déjà engagées sous le précédent mandat, qui contribue à l'animation de quartier et au renforcement du lien social. Ce qui est recherché, c'est bien une plus grande efficacité.



Expression du groupe « Un nouvel élan pour Saint-Pantaléon-de-Larche »

Les élus du groupe « Un nouvel élan pour Saint-Pantaléon-de-Larche » vous présentent **leurs meilleurs vœux** de **bonheur**, de **santé** et de **réussite** pour cette nouvelle année **2015**.

Des économies d'énergie nécessaires

La commune possède nombre de **bâtiments** anciens, particulièrement **énergivores**. Des **rénovations** seraient **nécessaires** en vue de réaliser des **économies d'énergie**. C'est le cas notamment de l'**école de Bernou** où le chauffage pose régulièrement problème. Certes, ces travaux représentent un engagement conséquent en termes de budget d'investissement, et ne s'avèrent rentables que sur le long terme. Mais les **économies** réalisées sur le **budget de fonctionnement** seraient les bienvenues au moment où la commune demande des efforts à tous : redimensionnement du repas des aînés, suppression des goûters de Noël aux écoles, suppression d'une des deux gratuités annuelles de location de salles communales pour les Associations....

Les attentes pour 2015 au niveau de l'Agglo :

La prolongation de la ligne de **transports en commun** jusqu'à Saint-Pantaléon-de-Larche n'est toujours **pas effective** fin 2014. Cette mise en place est pourtant relativement **facile** en termes d'organisation.

L'aménagement de la zone de **Brive-Laroche** n'a été que très **rarement évoqué** depuis la mise en place du nouveau Conseil Communautaire et du nouveau bureau de l'Agglo en Avril dernier...

Sur le Très Haut Débit, l'Agglo de Brive et le syndicat DORSAL doivent déployer la **fibres optique** sur les 34 nouvelles communes de l'Agglo (l'opérateur Orange aménageant d'ici 2020 les 15 communes « historiques »). L'objectif est de donner un débit de 5 Mb/s minimum à chacun et d'offrir la fibre à domicile à 60% des foyers d'ici 2020. Un **groupe de travail** doit définir, début 2015, les secteurs à traiter en priorité.

Le **transport scolaire** devrait passer sous compétence de l'Agglo de Brive à la rentrée 2015.

Nous contacter :

Nos Conseillers Municipaux : Stéphane RAYNAUD (06 76 65 83 79), Catherine LECIGNE (06 81 89 65 04), Jean-Yves SCHRAMM, Brigitte NIRONI, Joël MASSIAS

Notre Conseiller Communautaire à l'Agglo : Stéphane RAYNAUD

Notre adresse mail : nouvelelan.saintpan@outlook.fr



notre page facebook : **un nouvel élan pour Saint-Pantaléon-de-Larche**

Notre site internet : <http://nouvelelanpourtspa.wix.com/un-nouvel-elan>

Vous avez également la possibilité de nous laisser un courrier à la mairie.

LES TARIFS REACTUALISÉS POUR 2015

LOCATION : SALLE DES FÊTES, SALLE POLYVALENTE, CHARLES CEYRAC, CLUB HOUSE, ESPACE VEZÈRE-CAUSSE

BATIMENTS	SALLES	EXTERIEURS (en €)	LOCAUX (en €)
SALLE DES FETES	Salle principale	750 €	350 €
	Salle de réchauffement	250 €	250 €
	Salle des sports	150 €	50 €
SALLE POLYVALENTE Charles Ceyrac	Salle de conférences	750 €	350 €
	Salle Yves Lebas	150 €	50 €
CLUB HOUSE	Salle principale	550 €	200 €
ESPACE VEZERE-CAUSSE	Salle principale	750 €	350 €
	- Marchés locaux - Manifestations ou expositions à objet culturel, éducatif ou caritatif sans prix d'entrée	Gratuit 50 € (24 h glissante)	Gratuit 50 € (24 h glissante)

TARIFS 2015 COMMUNS À TOUTES LES SALLES

TARIFS 2015 (en €) pour les extérieurs et locaux

CAUTION	<p>500 € - Modalités : Ce système de caution est destiné à couvrir les frais éventuels de remise en état suite à diverses dégradations.</p> <p>Chaque loueur devra remettre un chèque de caution avant l'occupation. Si aucune dégradation n'est constatée à l'issue de l'état des lieux, le chèque de caution sera restitué.</p> <p>Cependant, en cas de dégradations, constatées par les services communaux, le chèque de caution sera encaissé. Si les frais de réparations sont supérieurs au montant de la caution, un titre de recette de la différence sera émis auprès du loueur qui devra s'en acquitter ou un constat amiable sera établi pour une prise en charge par sa compagnie d'assurance.</p>
ARRHES	<p>30 % du montant de la location - Modalités : Lors de la réservation de la salle, le versement d'arrhes correspondant à 30% du prix de la location sera exigé. Les arrhes, encaissées auprès du Trésor Public, seront déductibles du prix total de la location.</p>
FORFAIT D'ANNULATION	<p>100 € - Modalités : Lors de la réservation, le versement d'un forfait d'annulation sera exigé mais non encaissé. Ce forfait est demandé pour les locations gratuites et payantes.</p> <p>Si l'annulation de la réservation intervient avant le délai d'un mois qui précède la location, le forfait d'annulation sera restitué. Passé ce délai, il sera définitivement encaissé. Une lettre de désistement sera exigée au réservataire dans chaque cas et devra être justifiée.</p>
FRAIS D'ENTRETIEN ET D'INSTALLATION	<p>215 € Rangement et entretien des chaises et tables par les services de la mairie</p> <p>310 € -Préparation de la salle par les services de la mairie (installation chaises et/ou tables)</p>
SYSTÈME DE GRATUITÉ	<p>Pour les associations de Saint-Pantaléon-de-Larche : Une seule gratuité autorisée par an et par association et sur une salle uniquement. En cas d'annulation, possibilité de reporter cette gratuité à une autre date (préavis d'un mois minimum sinon encaissement du dédit)..</p> <p>Pour les associations de l'ex CCVC (Charrier-Ferrière, St-Cernin-de-Larche, Larche, Lissac-sur-Couze et Chasteaux) : Une seule gratuité autorisée par an et par association uniquement sur l'Espace Vézère-Causse.</p> <p>Pour les réunions politiques dans le cadre électoral : Gratuité de la salle des Fêtes, la Salle de Conférence (Salle polyvalente Charles Ceyrac) et le Club House.</p> <p>Pour le personnel communal : Pas de gratuité mais application du tarif local.</p>

LES TARIFS REACTUALISÉS POUR 2015

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Petits cirques ou autres expositions (moins de 250 m²)	
Forfait par jour	105 €
Caution	310 €
Grands cirques ou autres expositions (plus de 250 m²)	
Forfait par jour	210 €
Caution	620 €
Autres spectacles – Forfait (marionnettes, guignol etc...)	30 €
Camion vente (outillage...)	
La ½ journée (hors jour de marché)	80 €
La journée (hors jour de marché)	160 €
Le dimanche matin (marché)	GRATUIT
Villages expo : La journée	210 €
Vente ambulante alimentaire	
La ½ journée (hors jour de marché)	10 €
La journée (hors jour de marché)	20 €
Le dimanche matin (marché)	GRATUIT

ENCARTS PUBLICITAIRES POUR LE FLASH INFO			
FORMAT	Une parution	Deux parutions	Trois parutions
Pleine page (17 x 25,7 cm)	800 €	1 504 €	2 208 €
1/2 page (12,5 x 17 cm)	400 €	752 €	1 104 €
1/3 page (8,3 x 17 cm)	270 €	504 €	497 €
1/4 page (12,5 x 8,3 cm)	200 €	375 €	552 €
1/6 page (8,3 x 8,3 cm)	140 €	263 €	386 €
1/12 page (4 x 8,3 cm)	70 €	131 €	193 €

RAMASSAGE OBJETS ENCOMBRANTS OU VEGETAUX A DESTINATION DE LA DÉCHETTERIE	
Prestation du service technique aux particuliers pour le ramassage soit d'objets encombrants ou de végétaux à destination de la déchetterie	60 € / heure

PHOTOCOPIES ET FAX	
Photocopie en noir et blanc (A4 ou A3)	0,15 € par copie
Photocopie en couleur (A4 ou A3)	0,35 € par copie
Fax	0,35 € par page

UTILISATION DES COURTS DE TENNIS	
Location d'un terrain de tennis pour 1 heure	10€
Jeton d'éclairage	5 €

CIMETIÈRE COMMUNAL CONCESSION DE TERRAIN		
GRANDEUR	PERPETUELLE	TRENTENAIRE
3 m ² (1 place)	235 €	125 €
5 m ² (2 places)	390 €	205 €
8,75 m ² (3 places)	695 €	357 €

COLOMBARIUM		
Case du columbarium	TRENTENAIRE	15 ANS
Case ancien columbarium	970 €	560 €
nouveau columbarium 35 cm x 55 cm x 40 cm ht	970 € (grande case)	560 €
nouveau columbarium 35 cm x 35 cm x 40 cm ht	615 € (petite case)	357 €

Pour les personnes étrangères à la commune : leurs demandes seront soumises à la commission en charge du cimetière

SALON DES VIGNERONS AU PLUS PRÈS DE LA NATURE « AU FIL DU VIN »»

Samedi 18 avril 2015 de 14 h00 à 20 h00 et Dimanche 19 avril de 10 h00 à 18 h00

3^{ème} édition d'AU FIL DU VIN

le salon des vignerons qui travaillent au plus près de la Nature
Espace Vézère Causse à Saint-Pantaléon de Larche (face à la mairie)



ouvert au public et aux professionnels. Un verre à dégustation gravé est offert avec l'entrée (5 €).

L'association Naturellement Vins poursuit sa troisième année d'existence avec la même passion et la même philosophie. Ses membres continuent de partager leur admiration pour les vins d'auteurs, ces vins qualifiés également d'«originels» ou «vrais», élaborés avec peu ou pas d'intrants, en des domaines qui travaillent dans le respect de la nature, tant dans les vignes que dans le chai.

Au Fil du Vin constitue le grand rendez-vous de la Corrèze, et certainement du Limousin, avec les vins biologiques, les vins biodynamiques, les vins nature.

Durant deux jours, une quarantaine de vignerons feront déguster leurs cuvées. Ils viennent de toute la France et d'ailleurs : Alsace, Bourgogne, Champagne, Espagne, Languedoc, Loire, Moselle, Provence, Rhône, Roussillon, Sud-Ouest (Aveyron, Corrèze, Dordogne, Gers, Gironde, Lot-et-Garonne, Tarn).

Tous travaillent dans le respect de l'environnement et du consommateur. Ils partageront avec le public le fruit de leur travail, leur passion et leur histoire. La journée du dimanche, un espace repas permettra aux visiteurs qui le souhaitent de se restaurer avec des plats préparés par l'équipe de Battements d'Ailes.

La samedi en soirée, en salle polyvalente de St-Cernin-de-Larche, le public pourra partager le repas des Vignerons (réservation obligatoire). Retrouver toutes les informations concernant le salon Au Fil du Vin sur le site internet de l'association : www.naturellement-vins.com

RÉ-OUVERTURE DU SUPERMARCHÉ UTILE



Monsieur et Madame Rouffignat, originaires de Charente et amoureux

du grand sud ouest ont choisi de venir s'installer à St-Pantaléon de Larche et de ré-ouvrir le Supermarché Utile.

Le petit commerce de proximité est ouvert au public depuis le 13 novembre dernier.

Le magasin a été aménagé avec des allées un peu plus larges, laissant la place aux produits régionaux. Pas de boucherie traditionnelle, mais de la viande de qualité, souvent Limousine.

Une équipe souriante et dynamique peut vous conseiller dans le choix de vos produits. Le magasin vous propose également la vente de journaux.

Horaires d'ouverture :
Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h
Dimanche de 8 h 30 à 12 h 30



« BRIN DE RECUP »

Madame Sophie Lacroix vient de s'installer comme auto-entrepreneur sur la commune. Elle récupère de vieux objets et leur redonne une seconde vie en les transformant en lampes et tout autre objet de déco.

« BRIN DE RÉCUP »

49 AVENUE AUGUSTE MARCHAND - BERNOU

TÉL : 06 79 52 21 75

brinderecup@gmail.com — Boutique : <http://brin-de-recup.alittlemarket.com>

Facebook : www.facebook.com/brinderecup



A SAVOIR

BIENTÔT UNE NEWS LETTER !

Dans le cadre du développement durable et en parallèle au bulletin municipal « Flash Info » la municipalité souhaite diffuser gratuitement une communication par internet sous forme de newsletter, ou par SMS pour des messages d'alerte ou des infos rapides. Si vous souhaitez la recevoir, vous pouvez vous inscrire sur le site internet de la mairie :

www.st-pantaleon-larche.correze.net



RERMERCIEMENTS

ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Cyrille, Alexandra et Noé Lacouture remercient du fond du cœur toutes les personnes qui leur ont apporté soutien et bienveillance à la suite de l'incendie qui a ravagé leur maison d'habitation au Picadis au mois de juin.

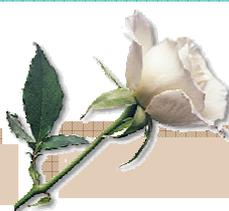
Un grand merci à TOUS !

L'ADAPEI de la Corrèze remercie la commune de Saint-Pantaléon pour son soutien lors de « l'opération Brioche » qui a eu lieu du 6 au 12 octobre dernier ainsi que tous les nombreux participants qui ont bien voulu commander.

L'opération a été un réel succès cette année.



État Civil



NAISSANCE

Capucine Katalina Soulier	Née le 30 septembre 2014
Déven Guillaume Tino Routya Raffier	Né le 2 octobre 2014
Miguel Das Neves Fontes	Né le 8 octobre 2014
Noély Caleix	Née le 14 octobre 2014
Yasmin Teixeira Almeida	Née le 21 octobre 2014
Timéo Louis Michaud	Né le 31 octobre 2014
Léna Batut	Née le 5 novembre 2014
Héléna Clara Robin Martin	Née le 18 novembre 2014
Louane Larivière	Née le 24 novembre 2014
Aaron Joël Philippe Robin	Né le 2 décembre 2014
Inaya Louise Ibbanou-Heurtaux	Née le 5 décembre 2014
Nora Hertig	Née le 9 décembre 2014
Leny José Pereira	Né le 16 décembre 2014
Lylou Nina Forhan Guego	Née le 19 décembre 2014
Léo Patrick Thierry Sperandio	Né le 20 décembre 2014
Eva Libaros Calatayub	Née le 22 décembre 2014

MARIAGE

Gabriel Antoine Stéphane Boschini et Frédérique Valérie Ducros	Le 18 Octobre 2014
Emin Yayla et Sibel Akdag	Le 18 Octobre 2014
Guillaume Jacques Alain Lajoinie et Emilie Cuppari	Le 8 Novembre 2014
Jean-Marc Leick et Sonia Gabra	Le 20 Décembre 2014

DÉCÈS

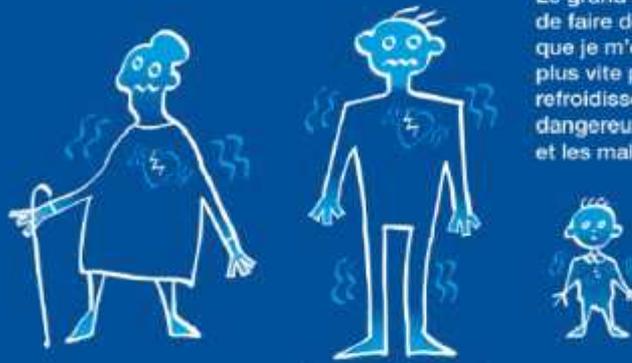
Louise Madeleine Jenny Dazon veuve Le Dran	le 13 Octobre 2014
Claude Georges Lacoste	le 25 Octobre 2014
Marcel Perrier	le 7 Novembre 2014
Aimé Barde	le 22 Novembre 2014
Jeanne Marie Alice Bourbouze veuve Juin	le 30 Novembre 2014

PRÉPAREZ-VOUS AU GRAND FROID

En période de grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



Je suis prudent et je pense aux autres.



- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.

Je chauffe sans surchauffer.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute) • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • www.sante.gouv.fr • www.invs.sante.fr



DOSSIER RISQUES



ENVIRONNEMENT, TRAVAIL ET ALIMENTATION

→ EXPERTISE, ÉVALUATION DES RISQUES

Intoxications oxycarbonées subaiguës ou chroniques Comment les diagnostiquer

Un diagnostic simple

→ Les intoxications oxycarbonées aiguës graves

Leur diagnostic est habituellement simple en raison de leur expression clinique relativement simple et monomorphe : perte de connaissance, chute, convulsion, comas et de leur survenue dans un contexte environnemental évocateur.

Un diagnostic complexe

→ Les intoxications subaiguës ou chroniques

Leurs formes sont polymorphe, trompeuse et peuvent orienter le médecin vers d'autres étiologies plus fréquentes. L'efficacité transitoire d'un traitement symptomatique, ou la soustraction fortuite au monoxyde de carbone (CO), peuvent encore retarder le diagnostic et les mesures à prendre.

Un algorithme

→ De diagnostic

L'algorithme suivant vous aidera à diagnostiquer ces cas : lorsqu'un sujet présente au moins un des symptômes cités dans le **volet 1**, l'interrogatoire devra rechercher la présence d'une source potentielle de CO dans la pièce ou le local où les symptômes surviennent le plus souvent (**volet 2**)

La présence simultanée d'un item dans chaque **volet (1 et 2)** est hautement évocatrice d'une exposition au CO et doit conduire à doser la carboxyhémoglobine. La suspicion d'intoxication au CO est encore plus grande si le questionnement du sujet montre que les symptômes ressentis disparaissent lorsqu'il sort du local ou que les membres de son entourage sont sujets aux mêmes symptômes.

Une détection dans l'air expiré est possible si l'on dispose de l'appareil (CO Testeur).

En cas de diagnostic d'une intoxication oxycarbonée,

→ n'oubliez pas le système national de surveillance*

Suivant l'organisation régionale retenue, il convient de signaler ces cas :

- Soit au centre antipoison CAP de votre région
- Soit à l'agence régionale de santé ARS

Une enquête technique sera alors diligentée par l'ARS, le service communal d'hygiène et de santé SCHS ou pour la région parisienne par le laboratoire central de la préfecture de police LCPP, afin de confirmer et supprimer l'exposition.

Pour en savoir plus contacter :

- Le centre antipoison relevant de votre région
- L'agence régionale de la santé,

Consultez

- le site internet du Ministère des affaires sociales et de la santé

www.sante.gouv.fr

* piloté par l'institut de veille sanitaire

→ ATTENTION :
LES SIGNES CLINIQUES
PEUVENT ÊTRE TROMPEURS

Il est donc impératif de rechercher, par l'interrogatoire du malade ou de son entourage l'existence d'un environnement propice à une contamination de l'air respiré, notamment en période hivernale.

Volet 1 symptômes	
Signes évoquant une intoxication alimentaire récente ou récidivante depuis le début de l'hiver (sans diarrhée)	Nausée - Vomissement - Asthénie
Syndrome grippal sans fièvre	Céphalée
Trouble de l'équilibre	chute précédée de malaise
Troubles neurologiques et neuropsychiques récents et inexplicables	convulsion sans fièvre - troubles visuels - Vertige, perte de connaissance - Hallucinations - Perte de mémoire à court terme - Anomalies comportementales, - Apathie inhabituelle
Troubles cardiovasculaires	Angor - Infarctus du myocarde - OAP- AVC
Volet 2 Source potentielle de CO présente dans le local où les symptômes surviennent le plus souvent	
Tout équipement de combustion utilisant : Gaz naturel Gaz en bouteille propane ou butane, Fioul essence éthanol, bois, charbon	Chaudière, appareil de production d'eau chaude, cuisinière, appareil de chauffage d'appoint, poêle, convecteur à combustible, cheminée, inserts, autres appareils normalement non destinés à un usage à l'intérieur (barbecue, brasero, parasol chauffant)

DÉTECTEUR DE FUMÉE

Afin de prévenir les risques d'incendie, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

Détecteurs de fumée dans les logements

Objectifs

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

À noter : il existe des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Le 8 mars (date de l'entrée en vigueur de l'obligation d'installation), si le logement est en cours de location et que le locataire a déjà acheté et installé un détecteur de fumée, le propriétaire devra le lui rembourser.

En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles ou

en remplaçant le détecteur en cas de défaillance, à moins qu'il occupe :

- un logement à caractère saisonnier,
- ou un logement foyer,
- ou une résidence hôtelière à vocation sociale,
- ou un logement de fonction,
- ou une location meublée.

Dans ce cas, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur appartient au propriétaire du logement.

Dans tous les cas, au moment de la mise en location, c'est au propriétaire du logement de s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.

Emplacement du détecteur

Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.

Mesures de sécurité dans les parties communes et installation de blocs-portes coupe-feu

Dans certains immeubles, des blocs-portes coupe-feu séparant les lo-



caux poubelles (lorsque ces locaux ne s'ouvrent pas sur l'extérieur ou sur des couloirs) et les escaliers mettant en communication le sous-sol avec le reste de l'immeuble, doivent être installés.

Cette obligation concerne uniquement les immeubles : dont la demande de permis de construire ou de prorogation de permis de construire a été déposée avant le 5 mars 1987, et dont le plancher bas du logement le plus haut est situé à une hauteur inférieure à 50 mètres.

Affichage de consignes de sécurité

Les immeubles ayant fait l'objet d'un dépôt de demande ou de prorogation de permis de construire avant le 5 mars 1987 doivent afficher les plans des sous-sols et du rez-de-chaussée et les consignes à respecter en cas d'incendie conformément à un modèle fixé par arrêté.

Ces documents doivent être affichés dans les halls d'entrée et près des accès aux escaliers et ascenseurs.

Mise à jour le 15.10.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

LE TÉLÉTHON À L'ÉCOLE FRANÇOIS DELBARY

Cette année encore, notre école a participé au Téléthon. Comme à l'accoutumée, chaque classe a élaboré un projet artistique et a réalisé un panneau.

Les parents ont pu découvrir nos œuvres en avant premières, car ces panneaux ont été exposés dans notre école le vendredi 5 décembre 2014.

Puis nos créations ont été exposées dans la salle des fêtes pendant toute la durée du Téléthon.

Un autre évènement a marqué notre participation à cette manifestation, celui tant attendu des enfants, à savoir le lâcher de ballons. Il a rassemblé tous les élèves ravis et excités qui, après le signal TELETHON, ont laissé s'envoler simultanément leur ballon.

Leurs regards émerveillés ont alors suivi la rapide montée dans les airs de tous ces ballons multicolores.



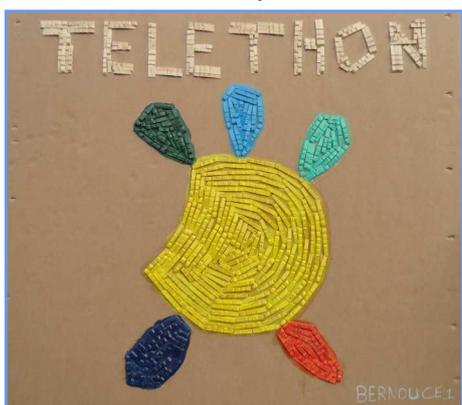
Les PS/MS



Les MS/GS



Les GS/CP



Les CE1



Les CP/CE2



Les CM1



Les CM2

LES CM2 DU BOURG À LA RENCONTRE DE LEUR HISTOIRE



A l'occasion du 11 novembre les classes de CM2 de Mme Veyrieres et Constanty ont pu visiter une exposition sur la résistance pendant la seconde Guerre mondiale à la salle des fêtes.

Une rencontre très émouvante pour eux et très concrète puisqu'ils ont pu converser avec un ancien résistant : M Lapacherie, qui leur a expliqué ce que voulait dire le mot résistance .

Pas facile de comprendre une autre époque , mais grâce à cet échange, les enfants ont pu ainsi appréhender plus facilement cette période de notre histoire .

Une expérience à renouveler : nous avons toujours beaucoup à apprendre de nos anciens et nous le remercions chaleureusement pour cette visite commentée très enrichissante.

TÉLÉTHON EN IMAGES À L'ÉCOLE DU BOURG R.R. BLUSSON



JEUNESSE

TELETHON EN IMAGES



Chorée des bénévoles



Musique Académie 9



Tap's in St Pant



Zumba au gymnase



Les Pastoureaux



Loto



Les Zincrustés



Danse Africaine



Elie Cacou



VTT adultes



Rando Vélo

VIE ASSOCIATIVE

TELETHON EN IMAGES



Lâcher de ballons au foot



Rando Pédestre



Le club partenaire du Téléthon



Rando moto



Théâtre Amicale Laïque



Pain perdu Tennis



Concours de belote



Animation tennis



Lâcher de pigeons



VTT junior



Course pédestre :
Le 10 de Saint-Pant

VIE ASSOCIATIVE

CRIS ET CHUCHOTEMENTS...

Ecoutez bien, tendez l'oreille ...
Est-ce la fauvette qui zinzinule
Ou la cigale qui stridule ?
Est-ce une abeille qui bourdonne,
Un petit matou qui ronronne ?

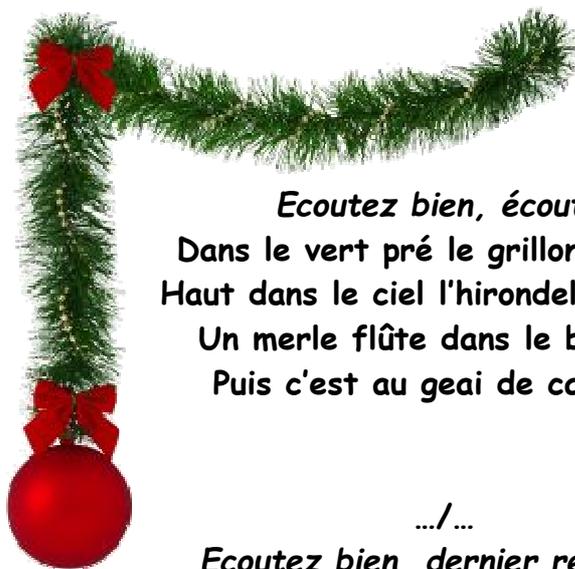
Ecoutez bien, soyez en veille ...
La minuscule souris chicote,
Le malin moineau gris chuchote,
Au loin le rossignol gringotte
Et le pigeon ramier frigotte.

Ecoutez bien, ce n'est pas tout...
Dans la vieille ferme le bouc bégouète,
Après la ponte la poule claquette,
La tourterelle caracoule
Et nuit tombée hibou bouboule.

Ecoutez bien, rapprochez-vous...
Dame alouette, au champ, tirelire
Près du lapin qui va glapir.
Un chien de chasse, lui, clatit
Et le rusé renard glapit.

Ecoutez bien, c'est reparti...
Que dit la caille quand elle courcaille
Et la pintade lorsqu'elle criaille ?
Que dit le jars en jargonant
Et l'oie dodue en cacardant ?

Ecoutez bien, c'n'est pas fini...
C'est bien un coucou qui coucoule,
Dans les buissons bécasse croule,
Plus loin un bébé poussin piaille
Et bientôt un noir corbeau graille.



Ecoutez bien, écoutez bien...
Dans le vert pré le grillon crisse,
Haut dans le ciel l'hirondelle trisse,
Un merle flûte dans le bosquet
Puis c'est au geai de cajoler.

.../...

Ecoutez bien, dernier refrain...
Le poulet piaule, la pie jacasse,
Dindon glougloute, un crapaud coasse,
Le sanglier va nasiller
Et une brebis va bêler.

Ce n'est pas tout, oyez, oyez...
Perdrix cacabe et cerf rait,
Coq coquerique et âne brait,
Quand vache meugle, taureau mugit,
Médor clabaude, lièvre vagit.
Si sur son toit cigogne craquette,
Faucon réclame, chuinte la chouette,
Corneille croasse, petit rat couine,
Le fier paon braille, le cochon grouine,
Pinson ramage, aigle glatit,
Bélier blatère, grogne la truie,
Canard cancanne, hennit cheval,
La biche brame et son faon râle,
La chèvre chevrote, le cygne trompette
Mais qui donc parle ?
Moi... suis-je bête !!!

Michel CENDRA-TERRASSA .



Terrassement
Assainissement
Démolition
Traitement de sols
Goudronnage
Aménagements extérieurs
Transport

Récupération
Traitement
Concassage
Criblage
Revalorisation de matériaux inertes



ZA de la Galive -19600 Saint-Pantaléon de Larche

Tél : 05 55 17 08 32 Fax : 05 55 17 07 23

mail : pignot.tp@orange.fr

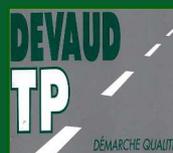
site : www.pignot-tp.fr

SERVICE DE NETTOYAGE



93 bis av. Georges Pompidou
19100 BRIVE
Tél. : 05 55 86 92 04
Fax. : 05 55 18 09 24

Courriel cnetsarl@wanadoo.fr



**TRAVAUX PUBLICS & PRIVÉS
REVÊTEMENTS -V.R.D.
TOUS TYPES D'ENROBÉS**

33 rue Ingénieur Brassaud
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Tél. : 05 55 23 70 77—fax : 05 55 17 66 39

Email : devaud.tp@wanadoo.fr

SOTEC PLANS



Société de Géomètres Experts
58, Avenue du 18 juin 1940
19100 BRIVE LA GAILLARDE

VOUS PROPOSE SES SERVICES

BORNAGE - DIVISION DE PARCELLE - COPROPRIETE
URBANISME - LOTISSEMENT - MAITRISE D'OEUVRE - TOPOGRAPHIE
INGENIERIE - CONTROLES ET MESURES DE PRECISION

Tél: 05-55-88-38-88 Fax:05-55-87-06-66

E-mail: geometre.expert@sotecplans.com Web: <http://sotecplans.free.fr/>

Tirel Artisan Carreleur
Mosaïste **Didier**

05.55.87.55.56 - 06.47.58.35.16

Dallage - Faïence - Chape - Douche italienne
didier.tirel19@orange.fr

80 impasse de l'Auzelou
19600 Saint Pantaléon de Larche

Les services à la Personne dans votre région

Tree Services



Agrément :

N/010211/F/019/S/002

CESU préfinancé accepté

Crédit d'impôts - 50%

**Proches de
chez vous**

**Ménage - Repassage - Vitres - Courses - Bricolage - Jardinage
Assistance Informatique Internet & Administratives
Surveillance & Gardiennage de votre habitat**

32 rue de Lestrade—19600 Saint Pantaléon de Larche

05 55 87 09 82 - 06 19 45 19 52

Site : www.treeservicescorreze.fr - courriel : treeservices19@sfr.fr





Les CARRELEURS
du PAYS de BRIVE

- ◆ CARRELAGE
- ◆ DALLAGE
- ◆ CERAMIQUES INDUSTRIELLES

Le Roc - 19600 St-PANTALEON-DE-LARCHE © 05 55 85 49 01
E-mail carreleurdupaysdebrive@orange.fr Fax 05 55 85 20 67

Du mardi au samedi
En journée continue sur rendez-vous

Lendre'in

Direction Laumeuil coiffure
65 rue du Moulin 19100 St Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 87 58 54

DES MOYENS À LA MESURE DE VOS BESOINS
TULLE - BRIVE - PARIS

maugein
Imprimeurs

38, av. Pierre et Marie Curie - 19360 MALEMORT
Tél. 05 55 92 14 14 - Fax 05 55 92 24 27
malemort@maugeinimprimeurs.fr

www.maugeinimprimeurs.fr

TOUTE LA CHAÎNE GRAPHIQUE : CONCEPTION - IMPRESSION - FINITION



Maîtriser les filières déchets



NCI ENVIRONNEMENT Agence de Brive

Exploitation d'une déchetterie professionnelle destinée aux artisans et commerçants

Collecte, traitement et recyclage des déchets industriels

Mise à disposition de bennes et collecte des déchets de chantiers

Z.I de Beauregard - rue Gustave Courbet - 19100 Brive
Tél. : 05 55 17 03 35 - Fax : 05 55 17 24 52
brive@nci-environnement.com - www.nci-environnement.com



LACHAUX
CARRIÈRES

SABLES ET GRAVIERS

Tél. : 05 55 85 30 85
Fax : 05 55 85 47 80

www.carrieres-lachaux.com
carrieres.lachaux@orange.fr

OUVERT 7j/7

Utile

Saint-Pantaléon de Larche
FACE À LA POSTE
OUVERT LE DIMANCHE
de 8h30 à 12h30

05 55 22 75 83



LE ROC AUTOMOBILES
MANUEL VIEIRA
mécanique-carrosserie-peinture-pare-brise-climatisation-vente vo

Le Roc
19600 St Pantaléon de Larche
TEL:05 55 86 87 91
FAX:05 55 88 33 48

garagelerocautomobiles@orange.fr